

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS

Séance du 9 novembre 2021

M. Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 18h15.

Présents avec voix délibérative:

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| - BOUCHET Patrick | JACQUET Alexandra |
| - LEPERS Romuald | LAPLACE Pascale |
| - PAPAXANTHIS Charalambos | BEAUJOIN Laure |
| - ASSADI Marianne | BOUCHE Alain |
| - BRETIN-MAFFIULETTI Karen | DUPONT William |
| - BRUCHON Florence | JOUFFROY Alexis |
| - GAVEAU Jérémie | TISON Lucile |
| - LECA Raphaël | MAZUI Georges (arrivé 18h30) |
| - LELIEVRE Stéphane | LIEMANS Hervé |
| - QUATREPOINT Gérard | ROZOY Charles (à distance via Teams) |

Absents excusés ayant donné procuration :

- | | |
|-----------------------|---|
| - MARTIN Alain | procuration donnée à LEPERS Romuald |
| - MOUREY France | procuration donnée à PAPAXANTHIS Charalambos |
| - NICOLAS Michel | procuration donnée à BOUCHET Patrick |
| - CAMPO Mickaël | procuration donnée à GAVEAU Jérémie |
| - DELEY Gaëlle | procuration donnée à BRETIN-MAFFIULETTI Karen |
| - RENIER Jean-Jacques | procuration à QUATREPOINT Gérard |

Invités présents : DUTHU Lucie (SEFCA), LHUILLIER Catherine (R.A. de l'UFR STAPS)

Catherine LHUILLIER est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 : Approbation du PV du conseil du 7 septembre 2021

Lionel CROGNIER soumet pour approbation au vote du Conseil le procès-verbal de la séance du Conseil qui s'est tenue le 7 septembre 2021.

☞ **PV de la séance du conseil du 07/09/2021 approuvé à l'unanimité**

POINT 2 : Informations diverses données par le directeur de l'UFR

- **Le 26 septembre 2022 l'université de Bourgogne fêtera ses 300 ans d'existence.** La communauté universitaire sera vraisemblablement sollicitée pour préparer cet anniversaire.
- **Maud PECQUEUX, agent d'accueil sous contrat, entrée dans le dispositif BOE, a été titularisée dans la filière ITRF, au grade d'ATRF à compter du 1^{er} novembre 2021.** « Nous la félicitons, nous nous réjouissons pour elle mais également pour notre UFR qui fidélise ainsi ses personnels et voit disparaître un CDD au profit d'un titulaire. »

- Par arrêté ministériel, le titre de **chevalier dans l'ordre des palmes académiques** est attribué à **Pascale LAPLACE**. Les membres du Conseil l'applaudissent.
- **Point « COVID »** : la situation est sous contrôle. Seuls 2 cas positifs ont été signalés parmi les étudiants de STAPS depuis la rentrée universitaire.
Florence Bruchon, cependant, tient à exprimer qu'elle constate un relâchement dans le respect des gestes barrières chez les étudiants. Stéphane Lelièvre appelle à une certaine réserve sur ces constatations ; les masques sont plutôt à son avis bien portés en milieu clos, pas toujours il est vrai lorsque les effectifs sont minimes (10) et le passage des mains au gel hydro alcoolique se fait peut-être ailleurs qu'à l'entrée des locaux de STAPS. L. Crognier ajoute qu'un message de rappel des consignes lui semble opportun.
- **La salle R36 vient d'être équipée de nouveaux postes informatiques**. Lionel Crognier remercie Cédric Blondeau et son collègue Abdelkader Benkahla pour l'investissement et le travail réalisé pour installer et paramétrer les 30 postes. Avec ces derniers équipements, toutes les salles informatiques sont équipées de façon satisfaisante pour les 3-5 ans à venir.
- **Les recrutements des enseignants** dans le cadre de la campagne d'emplois 2022 ont commencé. Pour STAPS, 4 emplois sont à pourvoir : 2 postes PRAG/PRCE pour le site de Dijon et 2 postes PRAG/PRCE pour le site du Creusot.
- **Elections** : le 30 novembre prochain se tiendra un scrutin pour l'élection de 2 représentants des personnels BIATSS au conseil d'UFR STAPS ; 2 sièges sur les 4 du collège BIATSS sont vacants suite au changement de statut de Carole Cometti et à la mutation d'Amandine Chirade.
Le renouvellement complet du conseil est prévu pour l'automne 2022. C'est ce nouveau conseil qui sera chargé d'élire un nouveau directeur ou une nouvelle directrice d'UFR fin 2023.
- **Le mouvement « STAPS oubliés »** est soutenu par l'association C3D STAPS et l'ANESTAPS. Un taux d'encadrement insuffisant dans les UFR STAPS est dénoncé. A noter toutefois, qu'à Dijon, dans le classement, notre UFR se situe plutôt dans les mieux « dotées » avec un rang de 5 sur 50 (nombre d'étudiants/nombre d'enseignants).
- **Appels à projets : APP RITM-BFC**. Il s'agit de projets pédagogiques à développer par les enseignants qui disposeront d'un temps libéré s'ils bénéficient de ce projet. Ces APP rejoignent les conclusions issues du bilan des Etats généraux lancés par l'équipe de gouvernance de l'uB. Le travail sur ces projets permettra également d'anticiper celui qui devra être effectué sur les maquettes des fiches filières pour le prochain contrat.
- **Des travaux de rénovation énergétique vont être engagés sur la halle d'athlétisme et le gymnase Sablé**. L'opération a été retenue dans le PAIR (Plan d'Accélération de l'Investissement Régional). Les travaux ont pour objectif de réduire significativement les consommations d'énergie thermique et de renouveler les équipements immobiliers vétustes, ce qui contribuera à une diminution des coûts de maintenance, à l'amélioration du confort d'utilisation et de la qualité des ambiances intérieures des locaux. Le montant prévisionnel des travaux de 3.63 M€ est cofinancé par la Région à hauteur de 1.9 M€ et par l'université pour 1.73 M€. Les travaux devraient démarrer au printemps 2022 avec pour objectif une livraison à l'automne 2023.

Le pôle patrimoine a initié récemment une 1^{ère} réunion de présentation de l'avant-projet définitif en présence du cabinet d'architecte, du SUAPS et des enseignants responsables des activités sportives concernées. Le coût des travaux de 1.9 M€ pour la salle d'athlétisme et de 1.73 M€ pour l'espace SABLE.

Marianne Assadi relève que démonter le gymnase et en reconstruire un neuf reviendrait sans doute moins cher. Elle émet le vœu que les responsables pédagogiques soient bien associés à la construction du calendrier des travaux.

Lionel Crognier conclut par une indispensable vigilance sur la planification des travaux qui devra permettre la continuité des activités pédagogiques et indique qu'il y aura néanmoins des contraintes sur l'usage des deux installations.

 18h30 : Monsieur Mazui rejoint le Conseil

POINT 3 : BR2 2021 et BUDGET INITIAL 2022

Lionel Crognier remercie les collègues du service financier pour la construction d'un budget avec un aspect très technique, dans un délai toujours très contraint malgré un temps de dialogue nécessaire avec les porteurs de projets principalement dans les centres de Recherche.

Catherine Lhuillier commente les documents qui ont été adressés aux membres du conseil. Elle fait part de la grande stabilité des dotations et souligne le fait marquant du budget 2022 par comparaison aux budgets des années antérieures : l'augmentation des ressources propres générées par le développement de la formation en continue et par alternance.

Le BR2 2021 prévoit le report de crédits recherche financés sur conventions : les crédits non consommés sur l'année 2021 sont reprogrammés sur le budget initial 2022.

M. Papaxanthis regrette que les besoins de l'UFR et de ses laboratoires soient si peu financés par la dotation de l'Etat et exprime l'idée que l'apport croissant de ressources propres contribue à fragiliser nos structures. Il ajoute que nos besoins sont essentiellement des besoins en personnels pérennes, enseignants ou administratifs nécessitant des emplois de titulaires. Or, les ressources propres ne peuvent satisfaire ces besoins puisque nous ne sommes pas autorisés à financer des emplois de titulaires par ces fonds.

Thierry Pozzo rejoint l'avis de M. Papaxanthis. C'est le résultat d'une politique nationale plus que locale.

Lionel Crognier exprime toutefois sa satisfaction de voir les efforts investis dans le développement de la formation professionnelle récompensés : progressivement, l'UFR est passée de 300 000€ à près d'1M€ de recettes. Evolution à mettre en parallèle avec la croissance des effectifs étudiants en Formation initiale : 1 268 étudiants en 2009 et 2 495 en 2021. Les ressources propres ont accompagné opportunément et heureusement l'accueil de ces effectifs croissants.

 **Le budget 2022 est soumis à l'approbation des membres du Conseil**
Adopté à l'unanimité

POINT 4 : CAPACITES D'ACCUEIL - RENTREE 2022

4-1 Les capacité d'accueil en masters et en DEUST 1

Elles sont proposées au même niveau que l'année précédente soit :

- Master 1 APAS : 30
- Master 1 EOPS : 40
- Master 1 MS : 30
- Master 1 MEEF EPS : 100 (*proposition proposée et approuvée par le Conseil de l'INSPE*)

Ces capacités sont soumises au vote du Conseil.

➡ Elles sont approuvées par 23 POUR et 3 CONTRE

- DEUST 1 AGAPSC : 63 places Parcoursup + 12 capacités autres procédures = 75
- DEUST 1 FOOTBALL : 30 places Parcoursup DEUST (toutes en alternance)

Ces capacités sont soumises au vote du Conseil.

➡ Elles sont approuvées par 23 POUR et 3 CONTRE

4- Les capacité d'accueil en Licence 1^{ère} année

Lionel Crognier expose son souhait de solliciter l'avis du Conseil sur le maintien ou la diminution des capacités d'accueil en L1. En effet, la Gouvernance de l'université a invité le 12/10 les composantes à examiner une proposition de réduction des capacités d'accueil affichées dans Parcoursup. Les raisons que M.Crognier semblent avoir comprises :

- L'université n'a pas été suivie et soutenue par le MESRI quant à sa demande de revalorisation de moyens estimés historiquement bas et insuffisants pour accueillir des effectifs étudiants croissants.
- La situation financière de l'université après un PREF reste peut-être encore fragile et la gouvernance souhaite peut-être prévenir et anticiper une dégradation des résultats financiers.
- L'objectif recherché est aussi de réduire le nombre d'heures complémentaires

La volonté d'afficher une capacité d'accueil en diminution serait pour la Gouvernance un moyen d'exprimer au Rectorat et au Ministère l'incapacité de maintenir le niveau souhaité de qualité d'accueil de néo-bacheliers, en effectifs toujours croissants, sans des moyens supplémentaires en corrélation.

L. Crognier rappelle que de 2019 à 2021 sur le site de Dijon, les étudiants en L1 sont passés de 210 à 430, sur le site du Creusot de 90 à 221. Il a souhaité sonder l'équipe des enseignants de l'UFR et les a questionnés par mail. Sur 36 réponses, 18 étaient pour la diminution des capacités d'accueil, 18 étaient contre. Il y avait 4 abstentions.

Diminuer les capacités d'accueil générerait moins de pression et du temps retrouvé pour les enseignants mais cela mettrait en tension les néo-bacheliers (et leurs familles) souhaitant entrer en formation en STAPS.

D'autre part, demander des moyens et réduire les effectifs peut être perçu comme un message contradictoire et difficilement compréhensible pour les familles.

Lionel Crognier indique, comme le prévoit le fonctionnement du Conseil qu'il ne prend pas part au vote mais qu'il soumet la question en précisant plusieurs enjeux politiques aux membres du conseil. Pour information, d'autres composantes ont déjà proposé une diminution des capacités d'accueil. La liberté de choix est laissée aux composantes par la Présidence. Il n'y a pas de pression.

Lionel Crognier énonce ainsi que les débats sont ouverts pour que les membres du Conseil s'expriment et votent sur la question du maintien des capacités d'accueil au niveau de l'an passé ou de leur diminution limitée à moins 30 places à Dijon et moins 15 au Creusot rappelant que les capacités actuelles sont de :

- 170 au Creusot
- 310 à Dijon

Marianne Assadi revient sur le petit sondage effectué par le directeur et regrette le manque de temps de réflexion et pense que la question n'a pas été bien comprise et l'enjeu mesuré. Le directeur explique que son intention était d'obtenir le sentiment général de l'équipe pédagogique sur l'idée d'une diminution des capacités d'accueil mais que le débat et l'avis qu'il sollicite s'adressent, in fine, aux membres du Conseil.

Raphaël LECA s'interroge : dans l'hypothèse d'une diminution, on peut douter des effets sur le Rectorat et le MESRI ; fera-t-elle une pression suffisante pour que des moyens supplémentaires soient débloqués ?

Hervé Liemans constate "qu'« autrefois », c'était les syndicats qui défendaient les intérêts des établissements et qui menaient les luttes ; ce sont des choix politiques que les universités sont amenées à porter seules maintenant. Si une diminution de capacités d'accueil devait avoir l'effet escompté avec l'obtention de moyens supplémentaires, question temporalité, que deviendront dans un 1^{er} temps les bacheliers non accueillis, et quand les capacités d'accueil pourront-elles être portées à la hausse ?

Stéphane Lelièvre : « Je n'ai pas répondu au sondage de Lionel et pourtant je suis responsable de L1 ; j'avoue hésiter. Je constate qu'au-delà des effectifs étudiants, la dégradation des conditions d'enseignement a aussi d'autres causes : le passage en TD= TP génère des cours de TP à 28 et une perte d'un 1^{er} heure TP à chaque rotation de cours ! Même si on diminue les capacités d'accueil, je pense que cela ne changera rien si l'on ne revient pas au fonctionnement antérieur. »

R.Leca : la réponse est compliquée ; j'ai répondu au sondage par un oui à la diminution et pourtant, je sais que côté « usagers », cela va générer des difficultés. On peut vraiment se poser la question de savoir si on accueille vraiment les bacheliers qui remplissent tous les critères exigés. Il faudrait avoir un outil de mesure très fin. Or Parcoursup n'en est pas un. Et puis, pourrait-on en cas de diminution, revenir au niveau actuel et quand ? Il me semble qu'on pourrait accueillir moins d'étudiants car on en accepte certainement qui ne font pas un vœu sérieux et prioritaire d'entrer en STAPS. Il faudrait arriver à mieux sélectionner, on aurait aussi un meilleur taux de réussite.

Alain Bouché demande si on ne pourrait pas remettre en place le concours d'entrée en STAPS qui a été supprimé ?

R . Leca indique : il faudrait que le concours soit national et pas local comme autrefois mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Lionel Crognier et Stéphane Lelièvre expliquent les limites de Parcoursup : cette année l'algorithme fourni par la C3D a été « livré » tardivement. En outre, les candidats émettent plusieurs vœux et peuvent finalement choisir d'autres orientations que STAPS. Enfin, dans la liste des lycéens potentiellement accueillis, la candidature d'un boursier est priorisée tous les 7 vœux. Autrement dit, un étudiant boursier s'intercale toutes les 7 places, générant une modification de l'ordre des candidats.

Lucile Tison se demande si une diminution des capacités d'accueil aurait un réel effet de pression sur les tutelles.

Pour Georges Mazui : c'est un moyen de pression mais pour combien de temps ?

L. Crognier rappelle que les capacités d'accueil sont examinées tous les ans.

Mme Assadi voit dans la diminution des capacités d'accueil l'occasion de retrouver de la marge de manœuvre pour gagner en qualité. Elle explique l'importance de suivre la stratégie demandée par le président de l'université de baisser les capacités d'accueil afin de faire pression et peut-être d'obtenir des moyens supplémentaires. Si rien n'est fait, les difficultés rencontrées au staps (concernant le manque d'enseignants titulaires) ne seront pas mises en évidence.

C. Papaxanthis exprime clairement qu'il n'est, lui, pas favorable à résoudre les problèmes par ce moyen.

Patrick Bouchet : cette stratégie est une manœuvre isolée de l'université de Bourgogne. Elle lui semble faire reposer la stratégie sur les composantes et les lycéens qui vont en subir les conséquences.

Lucie Duthu exprime l'idée que l'UFR pourrait perdre des effectifs l'année prochaine avec une potentielle baisse du nombre d'apprentis. Par ailleurs, elle s'inquiète de l'image défavorable que l'UB pourrait avoir dans l'esprit des lycéens, par comparaison aux autres universités avec des niveaux de capacités d'accueil plus favorables.

S. Lelièvre demande si le Rectorat peut, in fine, décider d'aller à l'encontre de la décision de diminution des capacités d'accueil qui serait votée par le CA.

Le débat, à son terme, Lionel Crognier soumet au vote une diminution de capacités d'accueil de - 30 en L1 à Dijon et de -15 en L1 au Creusot



La diminution est rejetée par 18 CONTRE, 3 POUR, 4 abstentions et 1 refus de vote

POINT 5 : CONVENTIONS ET ADHESION

Contractants	Titre	Objet
DUC Tennis UFR STAPS	Convention de MAD de locaux pour tournoi année universitaire 2021-22	Fixer dates et nature des locaux mis à disposition à titre gracieux pendant le tournoi
OPAD assoc° des séniors dijonnais Labo CAPS UFR STAPS	Convention de partenariat année universitaire 2021-22 Animation de séances d'activité physique	modalités d'animation et de participation des membres de l'association aux séances d'APAS dans les locaux du laboratoire INSERM U 1093
PLURADYS association Labo CAPS UFR STAPS	Convention de partenariat année universitaire 2021-22 Animation de séances d'activité physique	modalités d'animation et de participation des membres de l'association aux séances d'APAS dans les locaux du laboratoire INSERM U 1093
J2L CONSEIL UFR STAPS	Convention de prestation 2021-2022	Définir les conditions d'intervention de J2L Conseil dans les actions de formation, de recherche de partenariat et de financement pour la filière Management du sport
DBR Formation UFR STAPS	Convention de prestation + annexe financière 2021-22	Définir les conditions d'intervention de DBR formation dans les actions de formation, de recherche de partenariat et de financement pour la filière Management du sport
MT CONSULT UFR STAPS	Convention de partenariat relative au fonctionnement du DU "coaching et	inclure le projet "intégration du process intitulé Diagnostic de Performance Mentale", propriété intellectuelle de la société MT
DSDEN de la Côte d'Or UFR SHS Labo PSY DREPY	Convention de recherche	Réalisation d'un travail de thèse sous la direction de Mme VIODE

Ces 7 conventions sont soumises à l'approbation du Conseil par un vote unique.



Les conventions sont adoptées à l'unanimité

Adhésion			
Conférence des directeurs et doyens STAPS	Renouvellement abonnement	Abonnement de 1 250 €	2021-2022

Cette adhésion est soumise à l'approbation du Conseil.

➡ **Le renouvellement de l'adhésion à la C3D est adopté à l'unanimité**

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

- 1- L'association BEDAPS (bureau des étudiants des Activités Physiques et Sportives) sollicite une subvention de fonctionnement de 1 000 € comme l'an passé.

L'accord de subvention est soumis au vote des membres du Conseil.

➡ **Le versement d'une subvention de 1 000 € financée sur le budget 2022 de l'UFR, à BEDAPS est adopté à l'unanimité**

- 2- Un étudiant interroge la direction sur les réunions de filières animées par les responsables pédagogiques ; pourquoi les étudiants ne sont-ils pas invités dans les réunions de certaines filières ?

Lionel Crognier indique que ces réunions mises en place pour préparer le nouveau contrat des accréditations, sont planifiées autour de 2 étapes : d'abord l'évaluation du contrat en cours puis l'examen de l'évolution des formations et de leur maquette pour le nouveau contrat.

Les étudiants devaient être associés aux réunions relatives à la seconde étape. Mais pour les L1 et L2, les RP ont anticipé l'invitation des étudiants à participer aux réunions.

L. Crognier assure que les étudiants participeront bien, comme prévu initialement, aux réunions où sera abordée l'étude des nouvelles maquettes.

- 3- Florence BRUCHON souhaite déposer une motion de la part des enseignants de langues pour contester l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de LP et au DUT.

L'article 2 de l'arrêté parle de certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe... ». L'exigence portée sur l'anglais en particulier et exclusivement ainsi que le recours à une évaluation externe, considérée comme recours à une entreprise privée, sont les 2 points rejetés.

Les membres du Conseil n'étant pas suffisamment éclairés sur le sujet, notamment n'ont pas eu connaissance de l'arrêté avant la réunion du Conseil, Lionel Crognier propose à Florence BRUCHON de lui transmettre tous les éléments pour apprécier le contenu de la mention.

Lionel Crognier remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 21h00.

Fait à Dijon, le 22 novembre 2021

Le Président du Conseil



Lionel CROGNIER

La secrétaire de séance



Catherine LHUILLIER

